

Rappel concernant l'inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales des citoyens français ainsi que celle des ressortissants de l'Union Européenne doit se faire au plus tard le samedi 31 décembre 2011 dans la commune du domicile ou résidence depuis six mois ou dans la commune d'inscription au rôle d'une des contributions directes depuis les cinq dernières années sans interruption.

Pour s'inscrire, il faut avoir 18 ans avant le 29 février 2012, être ressortissant d'un des pays de la Communauté Européenne, jouir de ses droits civils et politiques.

Les pièces à fournir sont :

- **le formulaire officiel disponible à la mairie (aux heures habituelles d'ouverture),**
- **l'original ou la copie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité,**
- une pièce attestant de l'attache avec la commune (quittance de loyer, eau, gaz, électricité, téléphone),
- les pièces permettant de prouver l'inscription pour la 5^{ème} fois et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes de la commune si l'inscription est faite à ce titre.

Les électeurs nouvellement inscrits pourront voter au terme des opérations de révision des listes électorales, soit à partir du 1^{er} mars 2012.

Pour tous renseignements complémentaires, les électeurs pourront contacter la mairie.